

BILAN DES ACTIONS MENEES EN SANTE HUMAINE EN 2019 DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTERIELLE POUR LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE



ILS SONT
PRÉCIEUX,
UTILISONS-LES
MIEUX.



J'AGIS POUR MA SANTÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION	02
AXE 1 - SENSIBILISATION ET COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS DE SANTE	
MESURE 1 - Lancer le premier programme national intersectoriel de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance	03
MESURE 2 - Améliorer l'accès à l'information et l'engagement citoyen en faveur de la maîtrise de l'antibiorésistance	04
AXE 2- FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES	
MESURE 3 - Apporter une aide à la juste prescription des professionnels de santé humaine et animale	05
MESURE 4 - Inciter les professionnels de santé à la juste prescription en renforçant son encadrement	06
MESURE 5 - Améliorer l'adoption par les professionnels et le public des mesures de prévention efficaces en santé humaine	07
AXE 3 - RECHERCHE ET INNOVATION EN MATIERE DE MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE	
MESURE 6 - Structurer et coordonner les efforts de recherche, de développement et d'innovation sur l'antibiorésistance et ses conséquences	09
MESURE 7 - Faire converger le soutien à la recherche et l'innovation en renforçant le partenariat public-privé	10
MESURE 8 - Valoriser et préserver les produits contribuant à la maîtrise de l'antibiorésistance	10
AXE 4 - MESURER ET SURVEILLER L'ANTIBIORESISTANCE	
MESURE 9 - Améliorer la lisibilité de la politique nationale de surveillance de l'antibiorésistance des consommations antibiotiques et de ses résultats	11
MESURE 10 - Développer de nouveaux indicateurs et outils de surveillance par une meilleure exploitation des bases de données.....	11
AXE 5 - GOUVERNANCE ET POLITIQUES INTERSECTORIELLES DE MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE	
MESURE 11 - Renforcer la coordination interministérielle de la maîtrise de l'antibiorésistance.....	12
MESURE 12 - Coordonner les actions nationales avec les programmes européens et internationaux afin de conforter le rôle moteur de la France dans la maîtrise de l'antibiorésistance.....	12
GLOSSAIRE	14

L'antibiorésistance a été en 2015 la cause de près de 5 500 décès en France. Une action coordonnée entre les différents secteurs et acteurs concernés doit être mise en place, de même qu'une approche globale du phénomène, tant au niveau national qu'international.

Le premier comité interministériel pour la santé a ainsi été consacré à la lutte contre l'antibiorésistance et a conduit à l'adoption en novembre 2016 de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance, qui s'inscrit dans une démarche « Une seule santé ». Celle-ci est organisée en 5 axes qui seront présentés dans le présent rapport.

En janvier 2019, la ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn a nommé le Pr Céline Pulcini Cheffe de projet national à l'Antibiorésistance. Chargée du pilotage et de la mise en œuvre effective de la stratégie de lutte contre l'antibiorésistance en santé humaine, le Pr Céline Pulcini est épaulée par deux chargés de missions et s'appuie sur l'ensemble des directions du Ministère de la santé, ainsi que sur les agences, afin de mener à bien sa mission. L'un de ses objectifs est de réduire d'ici 2024 la consommation d'antibiotiques de 25%, afin de rejoindre la moyenne européenne.

Différentes instances réunissant les Ministères et agences de santé suivent l'état d'avancement des actions : le comité permanent restreint interministériel dédié à l'antibiorésistance et le comité de pilotage ciblant les actions menées en santé humaine. Des points d'avancement réguliers ont également été faits au comité de suivi du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias).

L'objet de ce rapport annuel est de faire la synthèse des principales actions menées en santé humaine par les pouvoirs publics pour la maîtrise de l'antibiorésistance en 2019.

Pour plus d'informations :

[Santé humaine](#)

[Santé animale](#)

[Santé environnementale](#)

1 / SENSIBILISATION ET COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS DE SANTE

MESURE 1 - LANCER LE PREMIER PROGRAMME NATIONAL INTERSECTORIEL DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION DE L'ANTIBIORESISTANCE

Mise en œuvre de la première grande campagne de communication intersectorielle centrée sur l'antibiorésistance, ses déterminants et ses conséquences

La Ministre des Solidarités et de la Santé a confié à Santé publique France l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne de marketing social pour sensibiliser les citoyens aux déterminants et aux conséquences de l'antibiorésistance. Plusieurs études auprès du grand public et des professionnels de santé vont permettre de mieux définir les cibles et les messages visant à modifier leurs comportements.

Des actions de communication ont été menées en novembre 2019 à l'occasion de la semaine mondiale sur les antibiotiques (World Antibiotic Awareness week [WAAW]) et de la journée européenne sur le même sujet (European Antibiotic Awareness Day [EAAD]) :

- Édition 2019 de la brochure « Une seule santé/ One Health » coordonnée par Santé publique France ;
- Édition de rapports sur la consommation d'antibiotiques et les résistances bactériennes :
 - En ville
 - En établissement de santé (ES)
 - En établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Lancement de nouveaux indicateurs dans GEODES, un observatoire cartographique permettant d'accéder aux principaux indicateurs sur la consommation des antibiotiques et les résistances bactériennes en santé humaine ;
- Édition d'un dossier de presse commun « One Health » ;
- Organisation d'un colloque interministériel « Antibiorésistance : la surveillance : des données pour l'action » ;
- L'édition 2019 de la semaine de la sécurité des patients a été consacrée à l'antibiorésistance, sur le thème « Les antibiotiques : ils sont précieux, utilisons-les mieux ».

D'autres actions ont été menées en 2019 :

- Promotion du logo interministériel lancé par la France et intégrant le concept « une seule santé, une seule planète » : « Les antibiotiques : ils sont précieux, utilisons-les mieux » ;
- Édition d'une brochure d'information en français et en anglais à destination de tous les acteurs et partenaires de la lutte contre l'antibiorésistance ;
- Création du compte LinkedIn du Pr Céline Pulcini.

MESURE 2 - AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

Renforcer l'éducation à la santé des populations, notamment des jeunes

Les nouveautés 2019 :

- Le projet éducatif e-Bug propose des outils ludiques et gratuits pour faciliter l'enseignement de l'antibiorésistance aux élèves du primaire jusqu'au lycée. Dans une approche globale, il apporte une image vivante du « monde des microbes », une compréhension de l'importance des mesures préventives (hygiène et vaccination) et une perspective « Une seule santé » (interactions santé humaine, animale et environnement) qui permettent de comprendre le contexte de l'antibiorésistance. En 2019, un module spécifique à destination des enseignants a été élaboré.
e-Bug a également créé un pack pédagogique spécifique destiné aux étudiants du Service sanitaire en santé. Ce pack aborde la prévention de l'antibiorésistance dans ses dimensions prévention et contrôle de l'infection, et bon usage des antibiotiques. Le Service sanitaire devient donc une opportunité de sensibiliser le public comme les professionnels de santé à l'antibiorésistance ;
- Lancement le 18 novembre 2019 de l'espace thématique Antibio'Malin, sur le site Santé.fr. Il regroupe sous forme de fiches courtes l'ensemble des antibiotiques disponibles en ville et les principales infections, afin d'accompagner le patient dans sa prise en charge antibiotique et dans la compréhension de son infection. Il est consultable par tout un chacun, et peut aussi être utile aux professionnels de santé dans leur communication avec les patients.

S'engager dans la maîtrise de l'antibiorésistance : création d'un portail unique interministériel d'information et de sensibilisation du public et des professionnels

La France a développé plusieurs pages d'information sur les sites internet suivants :

- Ministère des solidarités et de la santé, destinée au grand public et aux professionnels : antibiotiques.gouv.fr ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- Haute autorité de santé (HAS) ;
- Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ;
- Santé publique France.

2/ FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

MESURE 3 - APPORTER UNE AIDE A LA JUSTE PRESCRIPTION DES PROFESSIONNELS DE SANTE HUMAINE ET ANIMALE

Renforcer la place de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professions de santé, en particulier des pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, dentistes et vétérinaires.

Créer et prioriser le suivi des programmes de formation continue dédiés au bon usage des antibiotiques en santé humaine

Le développement professionnel continu (DPC) est un dispositif associant une formation médicale continue et une évaluation des pratiques professionnelles afin de contribuer à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

En 2019, l'antibiorésistance a été inscrite comme thématique prioritaire nationale du DPC :

- **Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2020 à 2022 ;**
- **Instruction du 16 juillet 2018 relative aux orientations retenues en 2019 en matière de DPC des personnels des établissements.**

À venir :

- **Des travaux sont en cours pour définir avec les professionnels de santé concernés un socle de compétences minimales pour la prévention de l'antibiorésistance, qui pourra dans un second temps être intégré dans les cursus de formation initiale des professionnels de santé.**

Déployer des structures régionales d'appui en antibiothérapie

À venir :

- **Une Instruction à destination des Agences régionales de santé (ARS) sur l'organisation régionale de la prévention de l'antibiorésistance, actualisant celle de 2015, est en cours de préparation.**

Encourager le recours aux tests de diagnostic rapide

Les « Tests Rapides d'Orientation Diagnostique » (TROD) pour les angines permettent de déterminer son origine, virale ou bactérienne. Comme plus de 80% des angines sont d'origine virale et ne nécessitent pas une antibiothérapie, le TROD angine permet de détecter les angines bactériennes pour lesquelles un antibiotique est indiqué. L'Assurance Maladie met les TROD angine gratuitement à disposition des médecins (notamment médecins généralistes et pédiatres) depuis plusieurs années.

Grâce à la nouvelle mesure annoncée par le Comité interministériel pour la Santé de mars 2019 et aux nouvelles dispositions de la Loi de financement pour la sécurité sociale (LFSS) 2020, l'accès aux TROD est facilité en pharmacies d'officine, en complément de la mise à disposition des TROD angine auprès des médecins.

Le patient peut ainsi effectuer le test directement en pharmacie, sans consultation médicale préalable, et sera orienté vers son médecin en cas de résultat positif. Il pourra également se rendre à l'officine une fois le diagnostic d'angine posé par le médecin, muni d'une ordonnance de dispensation conditionnelle valable 7 jours. Si le TROD réalisé par le pharmacien est positif, l'antibiotique prescrit par le médecin sera alors délivré au patient.

MESURE 4 - INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA JUSTE PRESCRIPTION EN RENFORÇANT SON ENCADREMENT

Réduire les durées d'antibiothérapie au strict nécessaire

La HAS, en partenariat avec les sociétés savantes, contribue à agir sur la durée des traitements antibiotiques :

- **Mise à disposition de différents outils (fiches mémos, recommandations...) pour inciter les professionnels de santé à prescrire les antibiotiques sur les durées les plus courtes ;**
- **Publication en 2019 de nouvelles recommandations : la prise en charge des infections cutanées bactériennes courantes, et antibiothérapie des infections à entérobactéries et à *Pseudomonas aeruginosa* chez l'adulte : place des carbapénèmes et de leurs alternatives.**
- **La HAS développe également un indicateur sur la durée de prescription des antibiotiques : « Taux de patients ayant une prescription d'antibiothérapie de 7 jours ou moins pour une infection respiratoire basse ».**

Développement des antibiogrammes ciblés

Les antibiogrammes ciblés ont pour objectif de ne lister dans le rendu des résultats aux prescripteurs par le biologiste qu'une partie des antibiotiques testés, ceux indiqués en première intention dans les recommandations.

À venir :

- **La HAS et les professionnels de santé travaillent sur des recommandations précisant la liste (ciblée) des antibiotiques pour les infections urinaires (à rendre en cas d'examen cytbactériologique des urines [ECBU] positif à entérobactéries).**

Actions menées par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) auprès des prescripteurs

Plusieurs actions sont menées par la CNAM afin d'agir sur les pratiques de prescription d'antibiotiques :

- Des indicateurs relatifs aux antibiotiques ont été intégrés à la « Rémunération sur objectifs de santé publique » (ROSP). Celle-ci consiste à accorder une rémunération supplémentaire aux médecins généralistes et pédiatres qui modifient leurs pratiques en fonction de certains critères. La mise en place des indicateurs relatifs aux antibiotiques a permis de réduire le nombre de prescriptions ;
- Une campagne d'information sur les bonnes pratiques de prescription d'antibiotiques a de nouveau été menée en 2019 par la CNAM auprès des médecins généralistes, avec l'aide des délégués de l'Assurance Maladie ;
- Un plan personnalisé d'accompagnement ciblant les prescripteurs hors normes (notamment d'antibiotiques) a également été mis en place pour la première fois.

À venir :

- Un projet mené par le Ministère, la Direction interministérielle pour la transformation publique (DITP), la CNAM, Santé publique France et le Collège de la Médecine Générale permettra de travailler en 2020 à améliorer l'efficacité des profils personnalisés des médecins généralistes sur les prescriptions d'antibiotiques.

MESURE 5 - AMELIORER L'ADOPTION PAR LES PROFESSIONNELS ET LE PUBLIC DES MESURES DE PREVENTION EFFICACES EN SANTE HUMAINE

En médecine humaine, s'assurer à travers le suivi par le comité de pilotage et le comité de suivi de l'atteinte des objectifs prévus par l'axe 2 du programme de prévention des infections associées aux soins (Propias 2015), « Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins » :

Des indicateurs permettant de mesurer et de suivre l'axe 2 du Propias, ont été produits à partir de plusieurs réseaux de surveillance.

Les données des réseaux de surveillance BMR-Raisin jusqu'en 2018 puis SPARES au niveau national et EARSNet au niveau européen permettent de suivre l'évolution de certaines bactéries multirésistantes (BMR) en établissement de santé, selon les indicateurs suivants :

- **Proportion de :**
 - **Staphylocoques dorés résistants à la méticilline (SARM) parmi les bactériémies à staphylocoques dorés :**
 - Objectif (inférieur à 20% en établissements de santé) atteint : 12,1% (2018) ;
 - **Incidence des bactériémies à SARM :**
 - Objectif (diminution de la densité d'incidence [DI]¹ de 20%) non atteint : diminution de 3% (entre 2015 et 2018) ;

- **Incidence des bactériémies à *Klebsiella pneumoniae* :**
 - Objectif (diminution de la DI de 20%) non atteint : augmentation de 26% (entre 2015 et 2018) ;
- **Incidence des bactériémies à *Enterobacter cloacae* :**
 - Objectif (diminution de la DI de 20%) non atteint : augmentation de 43% (entre 2015 et 2018).

• L'Observatoire national de l'émergence des résistances bactériennes (Onerba), qui fournit les données pour EARSNet, le signalement des infections nosocomiales (via e-SIN) et le Centre national de référence pour la résistance aux antibiotiques permettent de décrire l'évolution des bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe) qui représentent aujourd'hui un risque épidémique et d'impasse thérapeutique. Actuellement, deux groupes de BHRe font l'objet d'une attention renforcée : les entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC) et les entérocoques résistants à la vancomycine (ERV). Les indicateurs suivants permettent de suivre leur évolution :

- **EPC parmi les bactériémies à *Klebsiella pneumoniae* :**
 - Objectif (taux inférieur ou égal à 1%) atteint : taux inférieur à 1% (2018) ;
- **ERV parmi les bactériémies à *Enterococcus faecium* :**
 - Objectif (taux inférieur ou égal à 1%) atteint : taux inférieur à 1% (2018) ;
- **Pourcentage de cas secondaires parmi l'ensemble des cas d'EPC :**
 - Objectif (taux inférieur à 20%) atteint : 18% (2018) ;
- **Pourcentage de cas secondaires parmi l'ensemble des cas ERV :**
 - Objectif (taux inférieur à 20%) non atteint : 43% (2018) ;
- **Pourcentage d'épisodes d'EPC avec cas secondaires :**
 - Objectif (taux inférieur à 10%) non atteint : 12% (2018) ;
- **Pourcentage d'épisodes ERV avec cas secondaires :**
 - Objectif (taux inférieur à 10%) non atteint : 18% (2018).

• Enfin, les données de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) (issues des déclarations de vente des industriels) permettent de produire des indicateurs de la consommation d'antibiotiques en France (ville et établissements de santé) et de les comparer à ceux des autres pays européens à travers le réseau ESAC-Net :

- **En établissement de santé : l'objectif était une réduction de la consommation d'antibiotiques afin de rejoindre en 2020 la moyenne européenne :**
 - Objectif (1,79 doses définies journalières [DDJ] pour 1000 habitants) atteint : 1,76 DDJ pour 1000 habitants (2018) ;
- **En ville : l'objectif était une réduction de la consommation globale d'antibiotiques pour atteindre la moyenne européenne en 2020 :**
 - Objectif (18,4 DDJ pour 1000 habitants) non atteint : 23,6 DDJ pour 1000 habitants (2018).

¹- La Densité d'incidence (DI) est le taux qui mesure la vitesse de propagation d'une maladie ou d'un phénomène de santé.

Ces indicateurs de consommation d'antibiotiques sont amenés à évoluer dans le nouveau programme, grâce :

- Au réseau SPARES qui utilise l'extraction des données des pharmacies hospitalières via l'outil « Consores » ;
- À l'analyse par Santé publique France des données de consommation et de prescriptions d'antibiotiques en ville à partir des données du Système national des données de santé (SNDS) pour huit classes d'âge et par territoire (région et département). Ces données sont présentées dans GEODES.

3/ RECHERCHE ET INNOVATION EN MATIERE DE MAÎTRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

MESURE 6 - STRUCTURER ET COORDONNER LES EFFORTS DE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION SUR L'ANTIBIORESISTANCE ET SES CONSEQUENCES

Mise en place d'un pilotage stratégique pour la recherche sur l'antibiorésistance

En novembre 2018, un Programme Prioritaire de Recherche (PPR) sur l'Antibiorésistance a été lancé. Coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), il contribue au financement de la recherche sur l'antibiorésistance, selon une approche « Une seule santé ».

Le PPR intègre différentes actions en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation sur l'antibiorésistance, dont :

- Une cartographie des acteurs académiques au sein d'un portail commun intersectoriel et interactif. Celle-ci identifie les acteurs publics et privés, les réseaux et observatoires ainsi que les projets de recherche autour de l'antibiorésistance ;
- Des actions visant le renforcement et la connexion des réseaux de recherche et de surveillance, ainsi que des observatoires ;
- La coordination de la programmation scientifique et des financements, en lien avec les initiatives européennes.

À venir :

- Une action similaire de cartographie est en cours pour les acteurs industriels dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière (CSF) lancé en février 2019. Celui-ci intègre en effet un projet relatif à l'antibiorésistance, visant à faire de la France un acteur européen clé dans ce domaine.

MESURE 7 - FAIRE CONVERGER LE SOUTIEN A LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN RENFORÇANT LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Soutenir et accélérer le transfert du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de l'antibiorésistance

Des appels d'offre de la Banque publique d'investissement (BPI-France) ainsi que différentes actions sont prévus en la matière dans le cadre du PPR.

MESURE 8 - VALORISER ET PRESERVER LES PRODUITS CONTRIBUANT A LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

Préserver l'efficacité de l'arsenal thérapeutique en adoptant des mesures incitatives permettant de conserver sur le marché de vieux antibiotiques

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, la prévention des pénuries d'antibiotiques est un enjeu important. Pour lutter contre l'antibiorésistance, il est en effet nécessaire de disposer d'un arsenal thérapeutique varié, afin de prendre en charge la diversité des pathologies tout en préservant l'efficacité des produits existants.

À cette fin :

- Le Contrat Stratégique de Filière sur l'antibiorésistance comporte un volet dédié au maintien sur le marché des antibiotiques existants ;
- Cette thématique fait aussi partie de la feuille de route 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France » coordonnée par le Ministère de la santé.

Faire bénéficier les produits et technologies innovants de maîtrise de l'antibiorésistance d'un ensemble de mécanismes incitatifs réglementaires et économiques

- Dans cette optique, la France participe au G20 AMR R&D Hub ;
- Des discussions sur cette thématique sont également en cours dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière sur l'antibiorésistance.

Améliorer l'utilisation des outils de diagnostic in vitro (DIV) de maîtrise de l'antibiorésistance, grâce à une meilleure prise en charge de ces technologies

Il existe de nombreux tests diagnostiques en santé humaine. Ces technologies peuvent participer à la lutte contre l'antibiorésistance, car elles permettent d'adapter le traitement à l'infection, mais aussi de dépister les infections et éviter leur transmission.

- Des discussions sur cette thématique sont en cours dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière sur l'antibiorésistance.

4/ MESURER ET SURVEILLER L'ANTIBIORESISTANCE

MESURE 9 - AMELIORER LA LISIBILITE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SURVEILLANCE DE L'ANTIBIORESISTANCE, DES CONSOMMATIONS ANTIBIOTIQUES, ET DE SES RESULTATS

Communiquer annuellement sur les données de consommation et de résistance auprès du public et des professionnels selon une approche « un monde, une seule santé » («One Health»)

Une synthèse annuelle, coordonnée par Santé publique France, sur l'usage des antibiotiques et les résistances, est publiée tous les ans en novembre en partenariat avec l'Anses, l'ANSM, l'Inserm, la CNAM et les Ministères de tutelle. Dans une perspective « Une seule santé », elle actualise chaque année les informations disponibles sur l'antibiorésistance et sa prévention dans ses trois volets : santé humaine, santé animale et environnement.

En santé humaine, les données de consommation d'antibiotiques et de résistance publiées par Santé publique France concernent les trois secteurs de l'offre de soins (ville, établissements de santé, établissements médico-sociaux). Des résultats encourageants ont été observés, avec une tendance à la baisse des consommations d'antibiotiques. Ils sont disponibles :

- Sur la page Santé publique France dédiée à l'antibiorésistance.

Rendre plus lisible et opérationnelle la cartographie de la surveillance de la résistance et de la consommation d'antibiotiques en santé humaine

Santé publique France assure la coordination des missions nationales des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas), dont les missions PRIMO et SPARES qui produisent les données de résistance bactérienne aux antibiotiques en ville et en établissements de santé.

À partir des données du SNDS pour la ville et des établissements de santé par la mission nationale SPARES, les données de consommation d'antibiotiques sont analysées par Santé publique France et rendues accessibles sur la plateforme GEODES lancée en 2019.

MESURE 10 - DEVELOPPER DE NOUVEAUX INDICATEURS ET OUTILS DE SURVEILLANCE PAR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DES BASES DE DONNEES

Normaliser et ouvrir les données de laboratoire sur l'antibiorésistance

Le réseau de prévention des infections associées aux soins (REPIAS) associe 5 missions clés dans la lutte contre l'antibiorésistance, toutes pilotées par Santé publique France :

- La mission **PRIMO**, de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance et des infections liées aux soins en ville en secteur médico-social ;
- La mission **SPARES**, de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance en établissement de santé ;
- La mission **SPICMI**, de surveillance et prévention du risque infectieux en chirurgie et médecine interventionnelle ;

- La mission **SPIADI**, de surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs;

- La mission **MATIS**, en appui transversal à la prévention des infections liées aux soins.

Étudier le coût de la résistance bactérienne aux antibiotiques, de manière à élaborer des indicateurs économiques pertinents

Au coût sanitaire de l'antibiorésistance s'ajoute un coût économique réel mais mal évalué. L'exploitation des bases de données existantes tel que le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) a pour objectif d'identifier les indicateurs sanitaires et économiques nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'antibiorésistance sur le système de santé et la société en général. Une étude réalisée en France a évalué à plus de 110 millions d'euros le coût annuel de l'antibiorésistance chez les patients hospitalisés.

5/ GOUVERNANCE ET POLITIQUES INTERSECTORIELLES DE MAÎTRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

MESURE 11 - RENFORCER LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE DE LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

Cette action est effective depuis 2016 et le comité interministériel se réunit de manière formelle tous les 6 mois, avec des échanges très réguliers entre les différents Ministères et agences concernés tout au long de l'année.

MESURE 12 - COORDONNER LES ACTIONS NATIONALES AVEC LES PROGRAMMES EUROPEENS ET INTERNATIONAUX AFIN DE CONFORTER LE ROLE MOTEUR DE LA FRANCE DANS LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE

Tenir à jour un agenda partagé des événements européens et internationaux portant sur la maîtrise de l'antibiorésistance afin de renforcer la place de la France dans les initiatives les plus importantes. Synthétiser et porter aux niveaux européen et international les positions interministérielles essentielles sur la maîtrise de l'antibiorésistance ; Promouvoir au niveau international, avec l'aide de l'Union européenne, l'adoption de mesures de contrôle de bon usage des antibiotiques

La résistance aux antibiotiques (en anglais : Antimicrobial Resistance [AMR]), est un sujet majeur dans les instances multilatérales, en particulier à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'OCDE et au G20. Les différents Ministères concernés se mobilisent donc de manière concertée pour défendre une position française ambitieuse, comme par exemple la promotion de l'approche intégrée « Une seule santé » et les enjeux relatifs aux vieux antibiotiques. La déclaration des Ministres de la santé du G20, adoptée le 20 octobre 2019 au Japon, contient ainsi plusieurs paragraphes consacrés aux enjeux AMR :

- Le communiqué G20 santé ;
- Les conclusions du conseil européen de juin 2019.

À venir :

- **L'année 2020 sera l'occasion de poursuivre ce travail de plaidoyer international, notamment dans le cadre du prochain G20 en Arabie Saoudite.**

Financement de projets internationaux destinés à optimiser l'usage des antimicrobiens en milieu hospitalier

En complément des financements français des activités de l'OMS, le Ministère des solidarités et de la santé a financé à hauteur de 50 000 euros des projets OMS de lutte contre l'AMR.

Dans ce cadre, 2 projets ont été initiés en 2019 pour améliorer l'usage des antibiotiques en milieu hospitalier :

- **Un projet au Mali et au Congo de construction d'une plateforme logicielle pour faciliter la saisie des données de consommation et leurs analyses ;**
- **Un projet, en Ethiopie et en Jordanie, de mise en œuvre de programmes de bon usage des antibiotiques.**

Développer la surveillance de l'émergence et de la diffusion de l'antibiorésistance (homme, animal et environnement) dans les pays à faible revenu, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en s'appuyant sur des réseaux existants

- **Action prévue dans le cadre du PPR ;**

Coordination par la France de l'action conjointe européenne 2017-2020 sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins (EU-JAMRAI)

- **Co-financé par la Commission européenne, lancé à Paris en septembre 2017, le projet est coordonné par l'Inserm, avec le soutien du Ministère des solidarités et de la santé. Il a pour objectif d'assurer l'adoption et la mise en synergie des mesures des états membres de l'Union européenne, en adoptant une approche « Une seule santé », afin de réduire l'antibiorésistance.**

AMR : Antimicrobial Resistance

ANSES : Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

BMR : Bactérie multirésistante

BPI : Banque publique d'investissement

CSF : Contrat Stratégique de Filière

DPC : Développement professionnel continu

EAAD : European Antibiotic Awareness Day

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

HAS : Haute autorité de santé

IAS : Infections associées aux soins

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

LFSS : Loi de financement pour la sécurité sociale

OMS : Organisation mondiale de la santé

PPR : Programme Prioritaire de Recherche

PROPIAS : Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins

ROSP : Rémunération sur objectifs de santé publique

SNDS : Système national des données de santé

SPF : Santé publique France

TROD : Test rapide d'orientation diagnostique

Pour plus d'information :
antibiotiques.gouv.fr

